

# PIC DE POLLUTION



DÉPLIANT D'INFORMATION  
2015

# DÉPLIANT D'INFORMATION

## L'HIVER EN VIGILANCE, L'ÉTÉ SOUS SURVEILLANCE

### QU'EST-CE-QU' UN PIC DE POLLUTION ?

En **période hivernale** entre novembre et mars, la Belgique connaît régulièrement des épisodes de pollution atmosphérique, plus communément appelées : **pics de pollution**. Ils sont  **dus** principalement à l'accumulation de **polluants** provenant des gaz d'échappement des **véhicules** et ; dans une moindre mesure ; du **chauffage** des habitations, des bureaux et des activités industrielles. Ces pics surviennent quand les températures sont basses, et en l'absence de vent et de phénomène d'inversion thermique, les polluants dans l'air sont empêchés de se disperser correctement. La qualité de l'air est alors fortement dégradée et devient ainsi nocive. Ils sont d'intensité variable et durent de quelques heures à quelques jours.

### QUEL RISQUE CELA PRÉSENTE-T-IL POUR LA SANTÉ?

Outre l'impact néfaste sur l'environnement, les **symptômes** suivants peuvent être observés en cas de pic de pollution :

- ➔ diminution des fonctions respiratoires ;
- ➔ augmentation des maladies respiratoires (bronchites...) ;
- ➔ augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes d'allergies ;
- ➔ sensibilité accrue des personnes asthmatiques, des personnes souffrant de problèmes respiratoires chroniques ou cardiaques : la fréquence et la gravité de leurs troubles peuvent augmenter. Elles doivent éviter de faire de l'exercice physique et/ou prolongé. Ces précautions valent aussi pour les personnes souffrant de problèmes cardiaques, les personnes âgées et les jeunes enfants.

### QUE FAIRE EN CAS DE PIC DE POLLUTION ?

#### **1. Réduire la circulation, la plus efficace des mesures d'urgence**

Les micro-particules et les dioxydes d'azote, à l'origine des pics de pollution, sont essentiellement émis par la circulation automobile. Des observations statistiques démontrent que lorsque la circulation est réduite (le week-end par exemple, ou lors de la journée sans voitures), la concentration de ces polluants dans l'air est fortement réduite par rapport aux moyennes de la semaine. Le **transport** constitue donc le **principal levier** sur lequel il est possible d'**agir** pour améliorer rapidement la **qualité de l'air** ambiant. C'est pourquoi la Région de Bruxelles-Capitale a adopté un arrêté qui met en place, en cas de pic, des mesures d'urgence portant sur une rationalisation ou une réduction de la circulation.

*Pour des raisons de santé publique, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale a déterminé des mesures d'urgence à adopter en cas de pic de pollution. Elles sont applicables dans les 48 h précédant un pic et ce chaque année de novembre à fin mars dans les 19 communes bruxelloises. L'arrêté du 27 novembre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale détermine ces mesures en les classant selon 3 seuils d'intervention en fonction du niveau d'intensité de pollution :*



### SEUIL D'INTERVENTION 1 (survient 2 à 3 fois par an) :

- ⊖ Limitation de vitesse à 90 km/h sur le Ring à Bruxelles, ainsi que sur certaines autoroutes de la Région wallonne et de la Région flamande
- ⊖ Limitation de vitesse à 50 km/h sur les autres voiries à Bruxelles
- ⊖ Renforcement du contrôle de la vitesse par la police



### SEUIL D'INTERVENTION 2 (survient une fois tous les 2 à 3 ans) :

- ⊖ Application des mesures du seuil d'intervention 1
- ⊖ circulation interdite pour les poids lourds (>3500kg) entre 7h et 10h et entre 17h et 20h.
- ⊖ limitation de la circulation automobile selon le principe de plaque alternée
- ⊖ gratuité sur tout le réseau STIB et renforcement de son offre (élargissement de la plage horaire en heure de pointe)
- ⊖ obligation de limiter la température à 20°C dans les bâtiments du secteur tertiaire



### SEUIL D'INTERVENTION 3 (très rare) :

- ⊖ Circulation interdite pour tous les véhicules (voitures, poids lourds, deux roues motorisés)
- ⊖ Gratuité sur tout le réseau STIB et renforcement de son offre (élargissement de la plage horaire en heure de pointe)
- ⊖ Obligation de limiter la température à 20°C dans les bâtiments du secteur tertiaire

## 2. Être informé

Afin d'être rapidement informé d'un pic, inscrivez-vous au système d'alerte :

- ⊖ par email en cliquant sur le lien suivant : <http://ibge.deficall.be/>
- ⊖ ou par sms en renvoyant PIC au 3004 (0,15 €/sms) avec le GSM sur lequel vous souhaitez recevoir les alerte (la réception de sms d'alerte est entièrement gratuite).

## 3. Mieux vaut prévenir que guérir

Les mesures d'urgence ne visent qu'à faire face à une situation ponctuelle. Elles ne peuvent pas améliorer structurellement la qualité de l'air. Le meilleur moyen de lutter contre les pics de pollution est d'adapter notre comportement tout au long de l'année:

- ⊖ Utilisez les transports publics au lieu de la voiture ainsi que le vélo, la marche pour les courts trajets.
- ⊖ Adoptez une conduite plus souple pour diminuer la pollution et faire des économies de carburant :
  - éviter les accélérations et freinages soudains,
  - respecter les limitations de vitesse,
  - rouler à vitesse très modérée en début de parcours et solliciter en douceur le moteur pendant les premiers kilomètres,
  - éviter de faire tourner le moteur à l'arrêt,
  - respecter les prescriptions d'entretien, vérifier régulièrement la pression des pneus...
- ⊖ Réduisez votre consommation d'énergie (car le chauffage est l'une des sources de pollution hivernale et un poste important dans la consommation d'énergie des ménages) :
  - faire entretenir régulièrement son installation de chauffage,
  - contrôler la température,
  - couper le chauffage la nuit et durant les absences en journée,
  - fermer les volets ou les rideaux durant la nuit limite les pertes de chaleur par les fenêtres de 30 à 50%.

# LIENS UTILES

## ➡ POUR LES TRAJETS À PIEDS OU À VÉLO

- [www.velo.irisnet.be](http://www.velo.irisnet.be)
- [www.gracq.be](http://www.gracq.be)
- [www.provelo.be](http://www.provelo.be)
- [www.fridaybikeday.be](http://www.fridaybikeday.be)

## ➡ POUR LE COVOITURAGE

- [www.cambio.be](http://www.cambio.be)
- [www.carpool.be](http://www.carpool.be)
- ou, pourquoi pas, échangez-la contre une prime à la mobilité douce [www.prime-bruxellair.be](http://www.prime-bruxellair.be)

## ➡ POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- [www.stib.be](http://www.stib.be)
- [www.infotec.be](http://www.infotec.be)
- [www.delijn.be](http://www.delijn.be)
- [www.b-rail.be](http://www.b-rail.be)

## ➡ POUR RÉDUIRE LE CHAUFFAGE

- [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)
- [www.defi-energie.be](http://www.defi-energie.be)

## ➡ POUR UNE CONDUITE SOUPLE

- [www.ecodrive.org](http://www.ecodrive.org) (*site en anglais*)
- [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

## CONTACT AU CPAS D'IXELLES

Mme Ghizlane Amraoui

Tél: 02.641.55.30

Email : [Ghizlane.amraoui@cpasxl.irisnet.be](mailto:Ghizlane.amraoui@cpasxl.irisnet.be)

